

AVANT

Ensemble et en avant : Exécuter le mandat des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés

Par Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés

Il y a vingt-cinq ans, en décembre 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies prenait la décision extraordinaire de créer un mandat pour protéger les enfants des ravages de la guerre et adoptait la résolution 51/77.¹

La création du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (CAAC) a été une action sans précédent, porteuse d'espoir pour des millions d'enfants vivant dans des situations de conflit. Elle a également préparé le terrain pour des décennies d'engagements et d'actions au cours desquelles les États membres, les Nations Unies et les organisations de la société civile ont renforcé la protection des enfants touchés par la guerre.

Le mandat a évolué au fil des ans - et évolue encore - permettant à mon Bureau de mieux répondre aux besoins et aux droits des enfants dans les conflits armés. Une étape importante a été franchie lorsque, en 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa première résolution sur les enfants dans les conflits armés,² reconnaissant son impact sur la paix et la sécurité. Le Conseil a également identifié et condamné six violations graves affectant les enfants en temps de conflit : le recrutement ou l'utilisation d'enfants comme soldats; le meurtre et la mutilation d'enfants; le viol et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants; l'enlèvement d'enfants; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux; et le refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire.

1 Assemblée générale des Nations Unies (1997). Résolution 51/77 (A/RES/51/77). <https://undocs.org/A/RES/51/77>

2 Conseil de sécurité des Nations Unies (1999). Résolution 1261 (1999) (S/RES/1261). <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1261>

Par l'intermédiaire de mon bureau, les Nations Unies surveillent ces violations, identifient les auteurs et s'engagent auprès des parties au conflit à élaborer des plans d'action et d'autres formes d'engagement visant à mettre fin à ces crimes et à les prévenir.

Le mandat des CAAC est celui d'un engagement concret et pratique entre les Nations Unies et les parties inscrites sur la liste. Alors que trop de violations à l'encontre des enfants sont constatées chaque année, encore plus d'enfants peuvent éviter ce destin tragique, grâce à notre travail commun pour les protéger.

Vingt-cinq ans d'actions et d'engagements se sont traduits par des progrès tangibles pour les enfants touchés par les conflits : plus de 170 000 enfants ont été libérés de groupes armés et de forces armées à la suite du plaidoyer des Nations Unies. Treize (13) résolutions et de multiples déclarations présidentielles sur les enfants et les conflits armés ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Des centaines d'engagements ont été pris par les parties au conflit pour mettre fin aux violations graves contre les enfants et les prévenir, y compris 37 plans d'action, dont 20 sont actuellement en cours de mise en œuvre. En outre, la communauté internationale a soutenu le mandat à travers une série d'initiatives qui agissent comme de puissants outils de prévention : les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver, entre autres.

En janvier 2022, alors que nous commémorions le 25^e anniversaire du mandat des enfants et conflits armés, mon Bureau a lancé une étude sur son évolution au cours de la période 1996-2021.³ En examinant toutes les réalisations importantes qui ont été faites, et en identifiant les défis qui ont eu un impact sur la mise en œuvre du mandat, l'étude offre une vision approfondie de 25 ans de travail pour les enfants touchés par les conflits. L'étude présente en outre les possibilités d'améliorer la protection des enfants à court et à long terme; car l'anniversaire du mandat est avant tout l'occasion de regarder vers l'avenir et d'imaginer des actions stratégiques pour inspirer le futur que nous souhaitons pour le mandat.

Alors, que voulons-nous pour le mandat dans les années à venir? Permettez-moi de partager quelques idées qui ont émergé du processus consultatif entrepris pour le développement de l'étude.

Le mandat sur les enfants et les conflits armés a toujours été fondé sur des **partenariats**, et notre plaidoyer commun et nos activités de sensibilisation peuvent être renforcés en consolidant ces alliances solides. Une **collaboration renforcée entre tous les partenaires**, y compris les États membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile,

3 Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés (2022). Étude sur l'évolution du mandat "Enfants et conflits armés" 1996-2021. New York : Nations Unies. <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/01/Study-on-the-evolution-of-the-Children-and-Armed-Conflict-mandate-1996-2021.pdf>

les universités, les Groupes d'amis des enfants et les conflits armés, ainsi que les médias, peut amplifier nos efforts de plaidoyer dans les années à venir.

Le renforcement de l'accent mis sur la **prévention** devrait également être une priorité, comme le prévoient les deux dernières résolutions CAAC du Conseil de sécurité (en 2018 et 2021). L'engagement proactif avec les parties au conflit, en travaillant avec les Groupes de travail nationaux sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) et d'autres systèmes d'alerte précoce dans des situations qui ne figurent pas à l'ordre du jour des enfants et des conflits armés, peut être décisif pour **empêcher que de graves violations à l'encontre des enfants** ne se produisent en premier lieu. En ce sens, s'assurer que les crises émergentes sont ajoutées rapidement comme des situations préoccupantes pourrait permettre au mandat des CAAC de jouer un rôle d'alerte précoce.

Enfin, il est de la plus haute importance non seulement de maintenir, mais aussi de **renforcer les capacités de protection de l'enfance** dans les missions et les équipes de pays des Nations Unies. Notre travail n'est possible que grâce au personnel entièrement dévoué à la protection de l'enfance sur le terrain. La pandémie de COVID-19 a également montré que le renforcement des capacités de protection de l'enfance devrait également inclure **la mise à profit de la technologie numérique**. Ces outils pourraient nous aider à améliorer l'analyse des données, ainsi que les initiatives de réintégration et l'inclusion d'éléments de protection de l'enfance dans les processus de paix et les efforts de médiation.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des recommandations que nous pourrions envisager dans les 25 prochaines années pour mieux protéger les enfants touchés par les conflits. Et de nombreuses questions demeurent, pour lesquelles j'espère que nous pourrions travailler ensemble et explorer les réponses possibles. *Comment pouvons-nous construire de meilleures coalitions de champions de la protection de l'enfance? Comment le mandat des CAAC peut-il influencer les perceptions culturelles et sociales pour changer les comportements en faveur de la protection des enfants? Comment pouvons-nous nous assurer que le mandat et ses outils restent pertinents et à jour dans la dynamique évolutive des conflits armés? Comment pouvons-nous faire en sorte que les communautés soient plus résilientes face aux violations graves?*

L'Institut Dallaire a été un partenaire important du bureau des CAAC dans le passé et j'espère qu'il pourra continuer à faire la lumière sur ces questions importantes.

Il est de notre responsabilité, en tant que communauté mondiale, de proposer des solutions innovantes pour améliorer la protection et le bien-être des enfants touchés par les conflits dans les années à venir afin de mettre fin aux violations graves une fois pour toutes. Faisons-le ensemble.

